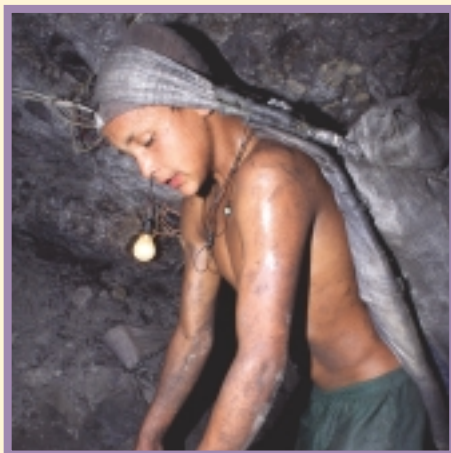


Pour un autre monde...



où les enfants
ne travaillent pas

Confédération mondiale du Travail



La CMT œuvre pour un monde sans travail des enfants

En tant que mouvement syndical international engagé dans la protection et la défense des droits des travailleurs, la CMT et ses organisations affiliées partout dans le monde luttent depuis toujours en faveur de l'éradication du travail des enfants.

Les enfants doivent avoir le maximum de chances de s'épanouir et de pouvoir jouir pleinement de leurs droits. C'est pourquoi la CMT, lors de ses derniers Congrès, a renouvelé son engagement en faveur de l'élimination de toutes les formes de travail des enfants.

Consciente que l'éradication du travail des enfants exigera des efforts à long terme et à plusieurs niveaux, la CMT est convaincue qu'il est possible d'agir en vue de l'éradication immédiate des pires formes du travail des enfants. C'est pourquoi la CMT a mené une campagne internationale intensive pour la ratification de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants et son application urgente. Ce combat est loin d'être terminé. La ratification est importante mais son application est fondamentale.

Pour la CMT, l'éradication du travail des enfants doit s'intégrer dans une stratégie globale de développement durable. La lutte contre la pauvreté, la prise en compte des droits humains fondamentaux, la création d'emplois décents pour les adultes, l'importance de l'éducation pour tous et un encadrement social de l'économie font partie de cette stratégie. Par son travail de pression au niveau international, notamment auprès des organis-

mes financiers et commerciaux (FMI, BM, OMC), la CMT lutte pour une mondialisation plus humaine et pour que le commerce devienne un instrument de développement social et non d'oppression des plus pauvres. L'intérêt collectif des êtres humains dans les échanges commerciaux et l'intégration du respect des droits de travailleurs sont des priorités pour la CMT.

La CMT considère que l'éradication progressive du travail des enfants sera le résultat des efforts et du travail accomplis tant à l'échelle internationale qu'au niveau national par l'ensemble des acteurs concernés, dont les syndicats. A travers toutes les actions spécifiques de chacun de ses départements et du travail quotidien de ses organisations affiliées, la CMT contribue à la lutte contre le travail des enfants en réalisant des campagnes internationales de sensibilisation et de pression ainsi qu'un travail de terrain concret.

A travers sa participation active au premier Congrès des enfants travailleurs, la CMT réaffirme son engagement vis-à-vis de cette cause essentielle pour le devenir de l'humanité.



Le travail des enfants: un mal à éradiquer

Par «travail des enfants», il faut entendre toute forme d'exploitation nuisible au bon développement physique, intellectuel et moral de l'enfant et qui constitue une barrière à son éducation, à son développement personnel et à son avenir.

Plus de 246 millions d'enfants de moins de 18 ans travaillent dans le monde alors que leur place est à l'école et sur les terrains de jeux.

Le respect de la dignité de l'enfant et son droit à l'épanouissement et au bien-être, défendus par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, sont totalement ignorés et bafoués dans de nombreux pays. Le travail des enfants, qui va à l'encontre de ces droits, est une réalité connue dans toutes les contrées du monde et relève largement de l'économie informelle.

Nombreux sont les Sommets qui furent organisés où des chefs d'Etats se sont engagés à mettre en

place des politiques de réduction de la pauvreté. Malgré tout, celle-ci continue d'augmenter dans le monde. Le processus de mondialisation néo-libérale accentue chaque jour un peu plus le fossé qui sépare les riches des pauvres et bafoue les droits humains au nom d'une exigence de rentabilité toujours plus grande. Les enfants sont les premières cibles et victimes de ce processus effréné d'accumulation de richesse.

En raison de la pauvreté et de l'absence d'emplois décents, le travail des enfants est vécu comme une «fatalité» pour de nombreuses familles, qui en dépendent pour leur survie.

Le contexte social et culturel, le manque de cadre juridique et son application, une main-d'œuvre bon marché ou encore le fait que les enfants soient des proies plus faciles à duper sont des facteurs favorisant le travail des enfants.

Discrimination de genre et travail des enfants

La féminisation de la pauvreté et l'augmentation des familles monoparentales dont le chef de famille est une femme peuvent aussi expliquer le lien étroit existant entre la situation des femmes et le travail des enfants. La lutte contre le travail des enfants doit donc se faire en parallèle à une amélioration de la situation des travailleurs en général et plus particulièrement des travailleuses.

Les filles sont très tôt confrontées à une discrimination de genre, notamment en matière d'éducation. Dans un contexte de pauvreté, les parents privilégient l'éducation des garçons alors que les filles doivent assurer les responsabilités familiales.



Nombreuses sont celles qui travaillent en tant que domestiques. Là, elles sont exploitées par leurs employeurs et sont fréquemment soumises à la violence physique et aux abus sexuels.

Le travail des enfants: en quelques chiffres

Selon l'OIT:

- Parmi les **211 millions d'enfants** âgés de 5 à 14 ans **économiquement actifs** dans le monde:
 - 2,5 millions se retrouvent dans les économies développées;
 - 2,4 millions dans les économies en transition;
 - 127,3 millions en Asie-Pacifique;
 - 48 millions en Afrique subsaharienne;
 - 17,4 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - 13,4 millions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

- Environ **180 millions d'enfants** de moins de 18 ans sont **pris au piège des pires formes d'exploitation** telles que:
 - l'esclavage;
 - le travail forcé (traite d'enfants, servitude pour dettes, travail domestique);
 - les travaux nuisibles à leur sécurité, santé morale, physique (manutention de charges lourdes, travail dans les mines, manipulation d'explosifs);
 - l'exploitation sexuelle;
 - l'utilisation d'enfants dans des activités illicites.

• Dans les **pays en développement:**

- Environ 70,4% d'enfants sont exploités dans le secteur de l'agriculture et de la pêche;
- 8,3 % d'enfants travaillent dans le secteur manufacturier. Le même pourcentage est employé dans le commerce, la restauration et l'hôtellerie;
- Ils sont 6,5% à travailler pour les services communautaires, sociaux et personnels, dont le travail domestique;
- 3,8% se trouvent dans le secteur des transports, du stockage et de la communication;
- Dans le secteur de la construction, ils sont 1,9% et 0,8% dans les industries extractives.

Selon l'UNICEF:

- 121 millions d'enfants ne vont pas à l'école:
 - 65 millions de ces enfants sont des filles;
 - 56 millions sont des garçons.
- 150 millions d'enfants quittent l'école avant même de pouvoir lire et écrire.



Des normes au service de la dignité des enfants

Pour mettre fin à l'exploitation des enfants dans le monde, des instruments juridiques internationaux devant servir de référence pour les législations nationales ont été mis en place.

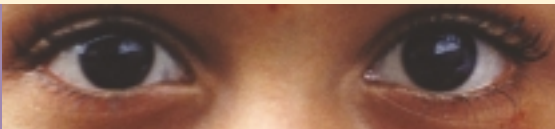
La Convention 138 de l'OIT (1973) sur l'âge minimum d'admission à un emploi

Cette Convention a pour objectif l'élimination globale du travail des enfants. Ratifiée par 133 Etats, elle prévoit que l'âge minimum ne devrait pas être inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire de l'enfant. L'âge minimum est donc fixé à 15 ans avec une flexibilité en rapport avec le niveau de développement du pays et le degré de danger du travail exercé.

La Convention 182 de l'OIT (1999) sur les pires formes de travail

La Convention 182 vise à interdire et à prendre des mesures immédiates en vue de l'éradication urgente des pires formes de travail des enfants. Rapidement et massivement ratifiée (149 Etats), elle confirme l'intérêt et la mobilisation grandissante contre ce fléau.

Il est important de souligner que la ratification n'est pas une fin en soi. C'est l'application de la Convention 182 qui ensuite est un élément fondamental.



Campagne internationale de la Confédération mondiale du Travail

La Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU (1989)


Cette Convention énonce les droits fondamentaux de tous les enfants du monde sans discrimination. Elle reconnaît le droit de l'enfant à être protégé contre l'exploitation économique, et celui de n'être astreint à aucun travail susceptible de nuire à la santé et à son développement.

Les initiatives de sensibilisation

Certaines initiatives ont joué un rôle primordial dans la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique comme:

- La Marche mondiale contre le travail des enfants (1998)
- La Journée mondiale contre le travail des enfants (12 juin)
- La Journée mondiale de l'enfance (20 novembre)
- Le premier Congrès mondial des enfants travailleurs (10-16 mai 2004)

Action sur le terrain de la CMT et de ses organisations affiliées



enfants. Elle organise de nombreuses activités telles que des séminaires (à l'intention des dirigeants syndicaux, parents, militants), des campagnes pour l'application des dispositions légales existantes. La BSSF a également mis sur pied une école accueillant quelque 100 enfants travailleurs et dont l'objectif est de leur offrir une éducation alternative.

AMÉRIQUE LATINE – Colombie

En dehors de l'énorme travail de sensibilisation réalisé sur la question du travail des enfants, la «Confederación General de Trabajadores Democráticos» (**CGTD**) a constitué des groupes d'enfants qui sont intégrés dans des activités récréatives et formatives. Ces jeunes et enfants participent aussi aux activités syndicales. De nombreuses actions et activités sont organisées à l'intention des syndicalistes et des enfants travailleurs (séminaires, ateliers divers, cours avec l'aide d'institutions de formation technique et universitaire...).

AFRIQUE – Togo

La «Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo» (**CSTT**) fait de l'éradication du travail des enfants une de ses priorités. Un Secrétariat confédéral chargé de la promotion de l'enfance réalise un énorme travail dans la lutte contre l'exploitation des enfants. La sensibilisation, le renforcement des capacités, la pression pour la ratification et son application des conventions sont les bases de son action. La CSTT, par son travail, a permis d'arrêter et de démanteler des réseaux de trafiquants. De même, elle projette d'orienter son action vers la création d'un centre d'accueil et de réinsertion des enfants victimes du trafic et du travail et dans la lutte contre la prostitution des adolescents.

ASIE – Bangladesh

L'organisation syndicale «Bangladesh Sanjukta Sramic Federation» (**BSSF**) réalise, elle aussi, un travail considérable de sensibilisation sur le travail des

EUROPE – Belgique

Les jeunes de la «Confédération des Syndicats Chrétiens» (**CSC**) suivent de très près la problématique du travail des enfants à travers ses collaborations avec des organisations syndicales africaines (Maroc, Côte d'Ivoire...) et latino-américaines (Honduras...).

Des séminaires et des actions concrètes de lutte contre le travail des enfants ont été organisés. De même, via Solidarité mondiale (ONG), les jeunes de la CSC ont participé à la Marche mondiale contre le travail des enfants et jouent un rôle actif dans le premier Congrès mondial des enfants travailleurs.

La CMT est convaincue qu'un monde sans travail des enfants est possible
Pour ce faire, la CMT revendique:

- l'accès à l'éducation pour tous et toutes;
- la promotion du travail décent pour les adultes;
- l'institution de systèmes de protection sociale efficace et accessible à tous les travailleurs et travailleuses.

Ce dépliant est réalisé par:

Le Département «Egalité» (Migrant - Genre - Jeunes - Travail des Enfants)

Responsable: Kattia Paredes Moreno • Tél.: 0032 (0)2/285 47 15 - Fax: 0032 (0)2/230 87 22

L'Action professionnelle - Projet Economie Informelle

Responsable: Wim De Groof • Tél.: 0032 (0)2/285 47 31 - Fax: 0032 (0)2/230 87 22

Editeur responsable: Willy Thys • 33, rue de Trèves • B-1040 Bruxelles - Avril 2004

Photos: CMT, OIT (Maillard J., Gianotti E.), Bart Bruggeman.

© Des copies de cette publication sont autorisées si la source est mentionnée.